

DEPARTEMENT
DU RHONE

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Juin 2025
--

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 26 Juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt six juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Maire, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès,

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Etaient absents : Pierre DURAND (Pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Fabrice FOURDIN

Date de convocation : 20 Juin 2025

D/2025-081

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature de l'avenant 1 à la convention avec le Département du Rhône et la commune d'YZERON, dans le cadre de l'Agence Technique Départementale

L'Agence Technique Départementale apporte, sur le fondement de l'article L 3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), son soutien et son expertise au titre d'une assistance en termes d'ingénierie publique aux collectivités, dans leurs missions et dans l'exercice de leurs responsabilités.

Madame la Maire expose que le département a souhaité apporter des ajustements concernant les coûts journaliers des ingénieurs et des techniciens, afin d'assurer la meilleure cohérence possible avec les montant observés et appliqués par les opérateurs tiers, publics ou privés, et ce, dans l'objectif du respect du droit de la concurrence.

Concernant les tarifs d'adhésion, les tarifs par habitants et par années seront désormais indexés sur l'inflation. Ces dispositions ne modifient pas le montant de la prestation validée par délibération du 6 février 2023, pour le réaménagement du centre bourg, laquelle reste fixée à 19 880 € HT.

La qualité d'adhérente de la commune, lui permet de continuer à bénéficier de conditions économiques avantageuses (gratuité sur les missions de conseil, et abattement de 25 pour cents sur les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre).

Madame la Maire présente le projet d'avenant à la convention cadre relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes dans le cadre de l'Agence Technique Départementale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

AUTORISE Madame la Maire à la signature de l'avenant 1 à la convention intervenue avec le Département du Rhône, dans le cadre de l'Agence Technique Départementale, ainsi que tout document afférent,

DIT que les crédits sont portés aux budgets primitifs.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Fabrice FOURDIN Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : **01 JUIL. 2025**

Publication ou notification du : **01 JUIL. 2025**

Publication site internet le : **01 JUIL. 2025**

Affichage liste des délibérations le : 27/06/2025